



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

*Valérie PETIT*  
Députée du Nord  
9<sup>ème</sup> circonscription

*Paris, le 27 février 2018*

~  
*Bondues*  
*Lille*  
*Marcq-en-Barœul*  
*Mouvaux*  
*Tourcoing*

Monsieur,

Vous avez souhaité me faire part de votre exaspération concernant les décisions prises par le Gouvernement concernant les usagers de la route.

La sécurité des automobilistes est une préoccupation que je partage ainsi que nombre de mes collègues. Ces mesures – vous faites notamment mention de la limitation à 80 km/h sur les routes départementales et nationales bidirectionnelles sans séparateurs – s’inscrivent dans un contexte où, après des années de baisse, le nombre de morts est reparti à la hausse depuis trois ans. Aujourd’hui, ce sont plus de 3 000 morts et 70 000 blessés par an.

La décision d’abaisser la vitesse maximale se base sur l’avis du comité des experts du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) de 2014, la recommandation du même CNSR et surtout sur les données scientifiques incontestables qui démontrent l’efficacité de la baisse des vitesses pour réduire l’accidentalité. Entre 2002 et 2005, à la suite de l’implantation des premiers radars, a été constaté une baisse de 37% de la mortalité pour une baisse moyenne de 7 km/h sur le réseau concerné. Cette mesure permettra, selon le CNSR, d’épargner entre 350 et 400 vies chaque année sans avoir un grand impact sur la durée des déplacements.

Je porte également à votre attention le fait que la décision du Gouvernement est sans lien avec une quelconque motivation financière. L’intégralité du surplus sera reversée dans le fonds d’investissement pour la modernisation des structures de prise en charge des accidentés de la route qui sera créé en 2019.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d’agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

La députée

Valérie PETIT